



Mariage



Célébration du mariage au Sanctuaire de Fatima

La célébration du sacrement du mariage au Sanctuaire de Fatima suit les instructions suivantes:

Programme

	Célébration officielle	Célébration privée
Date	Samedi	Samedi
Heure	12h00	15h00
Lieu	Basilique de Notre-Dame du Rosaire de Fatima	Chapelle de Saint Joseph
Prêtre	De la responsabilité du Sanctuaire	De la responsabilité des futurs mariés

Documents à fournir

- Provision Canonique du diocèse des futurs mariés.

Documents complémentaires

- Certificat du Registre civil;
- Formulaire d'informations complémentaires d'identification, dûment remplis - fourni par nos services lors de l'inscription ;
- Photocopie des pièces d'identité et adresses complètes de deux témoins;
- Au cas où le prêtre qui officiera soit de la responsabilité des futurs mariés, une photocopie de l'identification sacerdotale doit être fournie.

Emoluments

- Taxe du Sanctuaire : 50,00 €;
- Taxe de la Chambre Ecclésiastique de Leiria : 36,50 €.

Modalités de paiement des taxes :

- Virement bancaire national (Millennium BCP) – NIB: 0033 0000 50032983248 05;
- Virement bancaire international – IBAN: PT 50 0033 0000 5003 2983 2480 5;
BIC/SWIF: BCOMPTPL;
- Chèque bancaire ou mandat postal au nom de “Santuário de Nossa Senhora de Fátima » à envoyer à l’adresse du sanctuaire et en indiquant « Mariage »).

Contacts

Adresse:

Santuário de Fátima – Departamento de Liturgia
Rua de Santa Isabel, 360
2495-424 Fátima

Téléphone:

(+351) 249 539 600

Email:

liturgia@fatima.pt

« Mets-moi comme un sceau sur ton cœur, comme un sceau sur ton bras ; car l’amour est fort comme la mort, la jalousie est inflexible comme le schéol. Ses ardeurs sont des ardeurs de feu, une flamme de Yahweh. Les grandes eaux ne sauraient éteindre l’amour, et les fleuves ne le submergeraient pas. » / Ct 8 :6-8

www.fatima.pt/fr/pages/mariage